
Adresse de la société populaire de Maillane (Bouches-du-Rhône) qui félicite la Convention, l'invite à rester à son poste et annonce des dons, lors de la séance du 17 germinal an II (6 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Maillane (Bouches-du-Rhône) qui félicite la Convention, l'invite à rester à son poste et annonce des dons, lors de la séance du 17 germinal an II (6 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 225-226;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29148_t1_0225_0000_10

Fichier pdf généré le 01/02/2023

28

Le maire de la commune de Letainville, canton de Lacombe, annonce à la Convention nationale, qu'elle vient de remettre au district l'argenterie de la ci-devant église de cette commune, consistant en 10 marcs 1 once 2 gros.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Letainville, 23 vent II] (2).

« Je viens de remettre au directoire de district, Citoyen représentant, au nom du Conseil général de cette commune, l'argenterie de notre ci-devant église, du poids de 10 marcs une once deux gros, pour être envoyé à la Convention, bien persuadé qu'on ne peut donner à ses représentants des preuves plus authentiques de son civisme et de son dévouement à la chose publique qu'en dépouillant le fanatisme et renversant les idoles de la superstition. S. et F. »

PESQUENET (maire).

29

Le préposé au salpêtre dans le département des Côtes-du-Nord, informe la Convention nationale que plusieurs districts de ce département sont en grande activité pour l'extraction de cette matière, particulièrement celui de Pontrieux, ainsi que la société populaire de Paimpol, et que, dans le district de Lannion, il a été singulièrement bien secondé par les officiers municipaux, dont plusieurs, à son arrivée, quittant leur écharpe, se mirent à l'ouvrage aussitôt, et deux heures après, le lessivage des terres commença.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Lannion, 10 vent. II] (4).

« Législateurs,

Je dois vous faire connoître que plusieurs districts de ce département sont en grande activité pour l'extraction de la matière foudroyante, qui doit terrasser et punir les tyrans. Bientôt toutes les communes seront en mouvement pour extraire cette matière précieuse. J'ai des éloges particuliers à faire du zèle du district de Pontrieux, ainsi que de la Société républicaine de Paimpol. Je dois aussi vous faire part du dévouement généreux de cinq des membres de la municipalité de Plestin, district de Lannion. Aussitôt mon arrivée en cette commune, je leur fis part que je venois y établir un atelier de salpêtrerie et qu'il me falloit de suite plusieurs citoyens pour me seconder dans ce travail; ils me répondirent que leurs concitoyens étoient occupés aux travaux des champs, mais que je n'avais qu'à dire ce dont j'avais besoin et qu'ils m'alloient satisfaire. Je leur dis et, de suite, ils se dépouillèrent de leurs écharpes et volèrent quérir les

(1) P.V., XXXV, 23. Bⁱⁿ, 30 germ. (1^{er} suppl^t).

(2) C 297, pl. 1023, p. 6.

(3) P.V., XXXV, 23. Bⁱⁿ, 19 germ. (suppl^t); J. Sablier, n^o 1242.

(4) C 300, pl. 1055, p. 8.

objets que j'avois indiqués. Bientôt on les vit arriver dégoûtant de sueur et chargés chacun d'un fût sur le dos, et dans un instant tout fut prêt. Les halles offrirent un local commode et au bout de deux heures 12 barriques étoient placées sur des chantiers et le lessivage des terres commença dès le même jour, grâce au zèle de ces municipaux.

Voilà ce que je devois faire connoître à la Convention et l'assurer que, sous peu, ce département fournira une prodigieuse quantité de salpêtre. S. et F. »

LE MAOUT.

30

La société populaire et républicaine de la commune de Maillane (1), district de Tarascon, département des Bouches-du-Rhône, félicite la Convention nationale sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste; elle annonce que cette commune a envoyé à la monnoie 89 marcs 6 onces d'argent provenant de son église, et qu'il a été remis des chemises à la maison commune, pour être distribuées à ceux des citoyens peu fortunés de la première réquisition.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Maillane, 4 vent. II] (3).

« Citoyens législateurs,

Sur les bases inébranlables de la saine raison et de la parfaite égalité, vous avez élevé l'édifice sublime d'une Constitution républicaine, monument plus durable que le bronze, que le temps destructeur respectera et qui survivra à tous les siècles, malgré la rage combinée de nos ennemis! Débarrassés de ces êtres impurs qui contrariaient vos vastes desseins du haut de la Montagne sainte, au milieu des plus furieux orages politiques, vous nous avez présenté cet ouvrage immortel, l'effroi des tyrans, le désespoir des aristocrates, l'éguide du peuple, le flambeau des nations. Aussi les transports de la joie la plus vive ont scellé notre acceptation unanime.

Cet acte solennel, émané de la volonté d'un peuple souverain a terrassé les sections, monstre éphémère qui, abattu dans une ville rebelle, s'est reproduit dans une autre non moins coupable, dont les noms sont et seront à jamais en accusation dans la République entière. A la publication de ce chef-d'œuvre dicté par la divinité, Marseille sectionnaire se répand dans son département; comme un torrent furieux elle menace d'entraîner tous les Français. L'insensée! Tous les projets liberticides sont déconcertés. Forcée de se replier, elle court se retrancher dans cette ville maritime que la nature et l'art avaient pris plaisir à fortifier. Ses lâches habitans, par la plus noire des trahisons, se livrent honteusement aux puissances coalisées. Fiers de cette alliance monstrueuse, déjà ils se préparent à tenir ferme, mais les armes républicaines à peine ont-elles brillé à leurs yeux, que l'Anglais insolent, le Napolitain corrompu, l'Espagnol

(1) Et non Malliane.

(2) P.V., XXXV, 23. Bⁱⁿ, 19 ger. (suppl^t) et 23 germ. (1^{er} suppl^t); Débats, n^o 568, p. 348.

(3) C 297, pl. 1023, p. 7.

superstitieux, le Piémontais imbécile, le traître toulonnais, semblables à des troupeaux d'animaux immondes, cherchent leur salut dans une fuite honteuse et se précipitent dans un élément moins perfide qu'eux. Des esclaves armés pour l'odieuse tyrannie pouvaient-ils supporter l'aspect des hommes libres combattant pour l'aimable liberté, et résister à leurs coups ?

Cette fuite précipitée, Citoyens législateurs, nous présage l'abondance et le calme renaissant dans nos malheureuses contrées dignes d'un meilleur sort, et nous promet la conquête facile de ces provinces qui regorgent l'or du Pérou et les richesses les plus précieuses des Indes.

En attendant que ces douces espérances se réalisent, Citoyens législateurs, nous vous conjurons au nom sacré de la patrie en danger, de rester au poste d'honneur où la confiance du peuple vous a placés; à ce poste que vous occupez avec tant de dignité et d'énergie. Ne l'abandonnez que quand la paix sera solidement établie et que les trônes ébranlés des tyrans seront renversés. Alors, rendus à vos foyers, réunis à vos concitoyens, oubliant toutes vos fatigues, toutes vos veilles en les voyant heureux, vous recueillerez sans orgueil les bénédictions que l'on ne cessera de vous prodiguer sans flatterie. Quelle douce jouissance pour vous !

En finissant, Citoyens législateurs, qu'il nous soit permis de vous dire (et certainement vous l'entendrez avec intérêt) qu'après l'expédition malheureuse de Sardaigne, notre Société s'empressa de faire passer à huit de ses frères, 200 liv. pour les aider à se procurer les effets qui leur avaient été enlevés. Que, dès le commencement du mois d'août dernier, nos concitoyens valides, tous agriculteurs, pour servir la chose publique, abandonnèrent gracieusement leurs récoltes et ont resté jusqu'à ce jour avec leurs mulets au service de l'artillerie de l'armée républicaine du Midi, laissant à leurs frères moins robustes et moins heureux le soin de fouler leurs gerbes et d'ensemencer leurs terres. Que les jeunes gens de cette petite commune, au nombre de 90, servent actuellement la patrie en qualité de volontaires. Que notre commune a fourni à la Monnaie 89 marcs six onces argent provenu de la vaisselle de son église. Que 32 chemises ont été apportées à la Maison commune pour être distribuées aux citoyens peu fortunés de la première réquisition.

Puissent tous ces objets, Citoyens législateurs, nous mériter vos applaudissemens. L'assemblée générale des Sociétés populaires du district, réunie à Tarascon, à portée de connaître nos sentimens et d'apprécier nos principes, a déclaré solennellement que notre Société avait bien mérité de la patrie parce qu'elle s'était conservée pure au milieu du régime sectionnaire qu'elle avait toujours sincèrement détesté.

Vive la République française une et indivisible ! Vive la Convention nationale seul point de ralliement de tout bon français ! Vive la Montagne ! Vivent nos augustes représentants. »

J. J. FOUASSE (*présid.*), ARTAUD (*secrét.*).

31

La société populaire de Marsolan, district de Lectoure, département du Gers, applaudit aux

immortels travaux de la Convention nationale; elle annonce que la commune de Marsolan a fait passer au district toutes les dépouilles des églises, et qu'elle a donné, pour les défenseurs de la patrie, 283 chemises, 50 paires de souliers, 26 chapeaux et autres objets, ainsi que 183 l. 12 s. en assignats. Elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que le despotisme et la tyrannie soient entièrement détruits.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Marsolan, 24 vent. II] (2).

« Citoyens législateurs,

La Société républicaine de la petite commune de Marsolan, dans le département du Gers, district de Lectoure, toute composée d'agriculteurs, ne pouvant plus se renfermer dans les bornes de l'admiration, rompt son silence pour vous féliciter des travaux immortels de cette Montagne inexpugnable dans le sein de laquelle se forment les foudres qui doivent pulvériser le dernier de nos ennemis; et en particulier de ce décret qui abolit l'esclavage, dicté par l'humanité, et réservé au seul Sénat français. Courage, législateurs, ne confiez point le gouvernail du vaisseau à des pilotes qui pourroient le conduire dans le précipice; la confiance de la Nation vous y invite et le salut de la France vous en impose la loi. Restez donc à votre poste jusques à ce que le despotisme et la tyrannie soient entièrement écrasés, et que le flambeau de la raison ait éclairé tous les peuples du globe. Alors seulement, l'ayant fait rentrer tranquillement dans le port, il vous sera permis de venir vous délasser dans les bras de vos concitoyens, des fatigues inséparables d'une navigation orageuse. Elle vous annonce avec satisfaction que l'hydre du fanatisme, qui a fait de si grands ravages dans certaines parties de la République, n'a pas même osé montrer une de ses têtes monstrueuses dans cette commune. En conséquence, elle a fait passer au district de Lectoure, 13 marcs 11 onces 4 gros d'argent provenant des églises, pour subvenir aux frais de la guerre, 3 219 livres de métal de cloches, 20 livres de cuivre, 65 livres de fer, 8 livres d'étain, une paire de pistolets et un sabre. Elle a en outre fait un don aux braves défenseurs de la patrie qu'elle destine pour l'armée des Pyrénées-Occidentales, de 283 chemises, 50 paires de souliers, 26 chapeaux, et dans un autre temps, elle aura fait porter 183 l. 12 s. en assignats et 104 livres de vieux linge aux hôpitaux pour de la charpie, tous les susdits effets, provenant d'une collecte faite parmi les bons montagnards sans-culottes de cette commune. Au premier bruit des dangers de la patrie l'élite de sa jeunesse s'est enrôlée volontairement sous le drapeau de la liberté pour aller combattre les satellites du tyran de Madrid, et depuis cette époque, elle a fourni un grand nombre de défenseurs dans l'armée des Pyrénées-Occidentales.

Tandis que les véritables républicains se réuniront pour faire exécuter vos décrets, continuez, intrépides législateurs, de nous donner des lois sages qui n'auront d'autres bornes

(1) P.V., XXXV, 23. B^m, 19 et 28 germ. (suppl⁴).

(2) C 297, pl. 1023, p. 8.